

## COMMUNE DE GRUSSENHEIM

### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRUSSENHEIM DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2022

*Sous la présidence de M. KLIPFEL Martin, Maire*

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 heures.

Membres présents :

Mmes, GUTH Maité, HARDOUIN Marie-Christine, MULLER Sandrine, SIMLER Agnès  
MM BLATZ Gérard, FRANCO Luis, HABERKORN Christophe, IBACH Patrice,  
JAEGLER Patrice (a reçu procuration de BRAULT-PELUZZI Estelle), SCHÖNSTEIN  
Laurent, SCHWEIN Laurent, STRAUDEL Jean-Philippe (a reçu procuration de  
BAUMANN Jean-Marie)

Membre absent excusé et non représenté : ./.

Membre absent non excusé : ./.

Membre ayant donné procuration : Mme BRAULT-PELUZZI Estelle (a donné  
procuration à JAEGLER Patrice), BAUMANN Jean-Marie (a donné procuration à  
STRAUDEL Jean-Philippe)

Secrétaire de séance : Mr SCHWEIN Laurent

#### Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
3. Compte-rendu de réunions
4. Budget primitif 2022 (commune et lotissement)
5. Urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme, droit de préemption urbain)
6. Publicité des actes pris par les collectivités locales
7. Rapports d'activités
8. Vente de fruits
9. Divers

#### 1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Laurent Schwein est désigné en qualité de secrétaire de séance.

## 2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance précédente est soumis au vote des membres présents : **6 voix pour, 4 contre et 3 abstentions.**

## 3. COMPTE-RENDU DE REUNIONS

Monsieur le Maire rend compte des informations ci-dessous et des réunions auxquelles il a participé :

- 15 juin : réunion organisée par la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim (CCRM) sur la démarche « Accélérateur de transition », soutenue par l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie)
- 15 juin : comité directeur du SMICTOM (Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères d'Alsace Centrale)
- 16 juin : réunion du comité syndical du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural)
- 18 juin : journée citoyenne. Mr le Maire remercie toutes les personnes qui ont participé à cette journée et notamment Mme Agnès Simler, Messieurs Gérard Blatz et Laurent Schönstein pour l'organisation et la préparation.  
Mme Agnès Simler remercie à son tour tous les participants. Malgré la canicule et le changement d'horaire de dernière minute, il n'y a eu que des échos de satisfaction. Rendez-vous est donné en 2023 pour une nouvelle édition (en juin ou en septembre à définir...).
- 19 juin : second tour des élections présidentielles. Mr le Maire remercie toutes les personnes ayant tenu une permanence au bureau de vote
- 21 juin : rendez-vous avec Mr Gandgirard de Norest Télécom pour la commande au passage de la fibre de la mairie
- 23 juin : réunion de la commission communale des impôts
- 28 juin : réunion avec Mme Hernan de la poste qui propose un dispositif d'accompagnement pour identifier les voies, organiser le numérotage et renseigner la base d'adresses locales
- 29 juin : réunion du conseil de communauté de la CCRM
- 30 juin : assemblée générale de la mission locale à Marckolsheim. Mme Agnès Simler qui a assisté à la réunion en résume quelques points.
- 30 juin : rendez-vous avec Mr Gérard Baumann, président de la Commission de District des Terrains et Installations Sportives qui a effectué un relevé des équipements sportifs afin de procéder au classement décennal des deux terrains de Grussenheim.
- 30 juin : réunion avec les dirigeants et des membres du comité du Football Club de Grussenheim en présence de Mme Agnès Simler et Mr Luis Franco par rapport à leur demande d'un second terrain d'honneur et à un dépôt d'une main courante d'un riverain.
- 1<sup>er</sup> juillet : fête de fin d'année organisée par l'APE (Association des Parents d'Elèves) Les minis Elsa/Grussa au jardin du Presbytère
- 3 juillet : fête de fin de saison organisée par le Football Club de Grussenheim

- 4 juillet : réunion du bureau du PETR
- 4 juillet : réception de fin d'année avec le personnel enseignant et communal de Grussenheim et d'Elsenheim
- 5 juillet : animation "Partir en livre", organisée par le Réseau des Médiathèques du Ried en partenariat avec la bibliothèque Jean-Claude Oberlé ainsi que le RAI au terrain de football.

Mr le Maire présente les effectifs du RPI Elsenheim et Grussenheim à la rentrée prochaine. 53 élèves fréquenteront l'école de Grussenheim : 28 élèves à l'école maternelle (11 en petite section, 9 en moyenne section et 8 en grande section) et 25 élèves à l'école élémentaire (14 CE 2 et 11 CM 1).

Mr le Maire informe le conseil municipal des travaux qui seront réalisés à l'école : remplacement de la porte d'entrée de l'école maternelle et la réparation du sol du dégagement à l'étage.

Mme Agnès Simler présente un compte-rendu de l'assemblée générale de l'AGIMAPAK (Association de Gestion Intercommunale pour la Maison d'Accueil pour Personnes Agées de Kunheim).

Mr Laurent Schösntein a assisté à la réunion de la commission des communes rurales et ruralité de l'Association des Maires du Haut-Rhin.

#### **4. BUDGET PRIMITIF 2022 (COMMUNE ET LOTISSEMENT)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'arrêté préfectoral portant règlement des budgets primitifs 2022 de la commune et les rendant exécutoires a été pris en date du 29 juin 2022 après avis de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) du Grand Est.

Des modifications ont été apportées au budget principal notamment au niveau des dépenses d'investissement. En effet, la CRC a proposé un budget à minima avec les projets d'investissement qui ont déjà été engagés (devis signé) ou qui ont fait l'objet d'une délibération.

Il précise que le budget principal présente un suréquilibre en section d'investissement de 48 931 €.

Le budget annexe a été repris tel qu'il avait été approuvé par le conseil municipal dans sa séance du 12 avril 2022.

Mr le Maire précise : *"Le préfet a pris un arrêté en réduisant le budget investissement.*

*Il ne cherche pas à mettre le maire sous tutelle.*

*Il est garant de la bonne gestion comptable de la commune, il s'assure que la commune puisse honorer ses dépenses obligatoires.*

*En ce qui nous concerne, le préfet, comme la cour régionale des comptes en la personne de la conseillère Mme Akkache, a bien compris qu'il n'y avait pas de*

*soucis budgétaire pour la commune, mais que c'était uniquement une opposition politique pour attaquer le maire. Pas une opposition constructive, mais une opposition négative, qui ne donne pas d'explications et ne fait pas de propositions."*

L'ensemble des documents ci-annexés (arrêté préfectoral du 29 juin 2022 et avis de la CRC du 8 juin 2022) seront transmis aux conseillers municipaux.

Les budgets arrêtés par le Préfet se résument comme suit :

### BUDGET PRINCIPAL

			FONCTIONNEMENT	
			DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT			632 848 €	501 457 €
+			+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		0 €	0 €
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		0 €	131 391 €
=			=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			632 848 €	632 848 €
			INVESTISSEMENT	
			DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT			159 415 €	160 802 €
+			+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		0 €	0 €
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		0 €	47 544 €
=			=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			159 415 €	208 347 €
			TOTAL	
TOTAL DU BUDGET			792 263 €	841 195 €

### BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT

FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT	69 735 €	25 656 €
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0 €	0 €
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0 €	44 079 €
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	69 735 €	69 735 €
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
	CREDITS D'INVESTISSEMENT	0 €	40 940 €
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0 €	0 €
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	40 940 €	0 €
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	40 940 €	40 940 €
	TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET	110 675 €	110 675 €

Mr le Maire indique que le conseil municipal pourra éventuellement compléter ou adapter les inscriptions budgétaires aux décisions de gestion qu'il aura arrêtées.

Mr le Maire souhaite revenir en quelques mots sur la justification du vote contre le budget, par un mail de Patrice Ibach en date du 14 avril adressé à l'ensemble du conseil municipal.

*"Il rejette la responsabilité de ce vote sur le maire, en des termes outranciers, en l'accusant de gestion discrétionnaire, de pouvoir absolu, ne cherchant qu'à dévaloriser et anéantir les initiatives, mêlant intérêts de la commune et intérêts personnels, une monarchie absolue.*

*Je n'accepte pas ces termes, je pense que mon engagement au service de la commune depuis plus de 20 ans me permet de réfuter ces allégations outrancières."*

##### **5. URBANISME (PERMIS DE CONSTRUIRE, DECLARATIONS PREALABLES, CERTIFICATS D'URBANISME, DROIT DE PREEMPTION URBAIN)**

###### **PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIFS**

Commune de Grussenheim

PV du CM ordinaire du 12 juillet 2022

<b>Demandeur</b>	<b>Adresse du terrain</b> <b>Objets des travaux</b>
SCIEPEO IMMO 62 ROUTE DE COLMAR 68320 GRUSSENHEIM	62 ROUTE DE COLMAR  construction d'un bâtiment comprenant un local destiné à la petite enfance et un logement à l'étage - attestation parasismique
Madame SALHI Halima 20 b rue de la chapelle 67390 MARCKOLSHEIM	LOTISSEMENT LES NOYERS LOT N°1  la construction d'une maison individuelle - changement couleur des façades

### DECLARATIONS PREALABLES

<b>Demandeur</b>	<b>Adresse du terrain</b> <b>Objets des travaux</b>
Monsieur SIMLER JEAN MARIE 8 RUE DU RIED 68320 GRUSSENHEIM	8 RUE DU RIED  la dépose et repose d'un appentis sur bâtiment annexe et l'édification d'une clôture
Monsieur SONNTAG MAXIME 20 RUE DU STADE 68320 GRUSSENHEIM	20 RUE DU STADE  la réfection des peintures, le changement des portails et la réfection de la toiture
Monsieur BLATZ GERARD 24 GR GRAND RUE 68320 GRUSSENHEIM	24 GR GRAND RUE  la réfection d'un mur avec la pose de couvertines
Monsieur LIBANET GUILLAUME 18 A RUE DU STADE 68320 GRUSSENHEIM	18 RUE DU STADE  le changement des fenêtres, des vélux à l'identique et la changement de couleur du crépis

### CERTIFICATS D'URBANISME

<b>Demandeur</b>	<b>Adresse du terrain Objets des travaux</b>
SCP Jean-Philippe et Valérie TRESCH 6 rue Sainte Catherine 68 100 MULHOUSE	UEBER DIE ELSENHEIMER STRA
SCP Jean-Philippe et Valérie TRESCH 6 rue Sainte Catherine 68 100 MULHOUSE	EGERT
BOISUMEAU Isabelle 6 rue du Maréchal Leclerc 68 190 ENSISHEIM	EGERT
SCP Jean-Philippe et Valérie TRESCH 6 rue Sainte Catherine 68 100 MULHOUSE	UEBER DIE ELSENHEIMER STRA
SCP Jean-Philippe et Valérie TRESCH 6 rue Sainte Catherine 68 100 MULHOUSE	EGERT
CELINE JOOST IMMOBILIER 1 RUE CLEMENCEAU 67390 MARCKOLSHEIM	GROSSES RIEDFELD

## **DROIT DE PREEMPTION URBAIN DE LA COMMUNE**

Il est décidé de ne pas faire usage du droit de préemption de la commune dans le cadre de la transaction suivante : vente de la parcelle sise section 4 n°83 d'une superficie de 14 ares 50.

## **6. PUBLICITE DES ACTES PRIS PAR LES COLLECTIVITES LOCALES**

Vu l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1er juillet 2022,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Le maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes règlementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur le site Internet de la collectivité.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal.

Considérant qu'un certain nombre d'administrés n'ont pas accès à internet et qu'il convient de faciliter l'accès à l'information à tous,

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité

- souhaite conserver l'affichage papier des actes de la commune ;
- autorise la diffusion des actes sur les supports dématérialisés tels que le site internet de la commune et l'application Intramuros

## **7. RAPPORTS D'ACTIVITES**

Les différents rapports d'activités présentés, à savoir de la mission locale de Sélestat et Environs, de Rivières de Haute Alsace et du SMICTOM sont à la disposition des conseillers municipaux en mairie.

## **8. VENTE DE FRUITS**

Comme les années passées, le conseil municipal décide de procéder à la vente du produit des arbres fruitiers. Elle se déroulera le jeudi 28 juillet 2022 à 20 heures en mairie.

## **9. DIVERS**

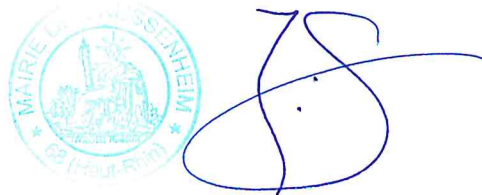
- **50<sup>ème</sup> anniversaire du Groupe des Jeunes de Grussenheim** : Mr le Maire rappelle les festivités du 50<sup>ème</sup> anniversaire du Groupe des Jeunes de Grussenheim les 23 et 24 juillet 2022. Un courrier d'invitation a été transmis à tous les conseillers municipaux.
- **Distribution de tracts** : Mme Agnès Simler indique qu'un tract avec plusieurs informations (ramassage des poubelles jaunes, passage de la balayeuse et passage du jury intercommunal des maisons fleuries) a été préparé pour distribution.



- **Entretien devant les propriétés** : Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il a été interpellé par un riverain de la route de Colmar par rapport à l'entretien devant sa propriété. Mr le Maire précise que la débroussailleuse est régulièrement passée, par Mr Télesphore Dietsch ou lui-même dans les caniveaux de la route de Colmar eu égard au danger lié à la circulation. L'espace entre les caniveaux et les propriétés est à entretenir par les habitants.
- **Chemin du Moulin** : Mr Jean-Philippe Strauel souhaite connaître l'avancement de la réparation du Schwartzbreckel. En outre, il rappelle la disparition du panneau "sens interdit" au niveau du stop à l'ouest du chemin du moulin. Il indique également que le poteau est par terre depuis un moment que celui-ci présente un danger. Mr le Maire précise que le dossier de la rambarde suit son cours et que les panneaux sont commandés mais ne sont toujours pas encore arrivés.
- **Location de la pêche** : Mr Jean-Philippe Strauel signale qu'une délibération a été prise depuis plus d'un an pour la relocation des lots de pêche. Mr le Maire propose de revoir ce point en septembre.

La séance est levée à 22 heures 05.

Le Maire, Martin KLIPFEL

The image shows a blue ink signature of Martin Klipfel, the Mayor, written over a circular official seal. The seal features a central emblem and the text 'MAIRIE DE GRUSSENHEIM' around the perimeter.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.